

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 38941

Déclaration de Maladie : N° P19- 0020295

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 516 Société : RAMI

Actif

Pensionné(e)

Autre : ✓

Nom & Prénom : ZADI AHMED Date de naissance : 21/01/64

Adresse : HAJ FATEH Rue 13 N° 12 Oued Fata

Tél. 0668481431 Total des frais engagés : 130.162.84 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTHALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18 MAI 2020

Nom et prénom du malade : ATEFAWI KHAOUIJA Age : 65ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète et hypertension, conj. bénigne

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : ATEFAWI KHAOUIJA

Le : 09/09/2020

ATEFAWI KHAOUIJA
09/09/2020
MUPRAS

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 AOUT 2020	CS		25000	Dr. BAKRIM Mohamed OPHTALMOLOGUE Maladies et Chirurgie des Yeux P.ice Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura Oulfa - CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Lot. Hal'fate: Rue 6 N° 310 Hanza - Tél: 0522 93 10 14	18/08/20	51.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>IR PTIQUE</i> Tél. : 05.20.60.20.20 Lot Hadj Faleh 5 IMM 156, Kissariat Anas Mag N°: Casablanca ICE: 002 277 894 000 003						<i>IR 1000 Dhs PTIQUE Tél. : 05.20.60.20.20 Lot Hadj Faleh 5 IMM 156, Kissariat Anas Mag N°: Casablanca ICE: 002 277 894 000 003</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

AKRIM
Maladies des Yeux



Lot N° / B N°: 000769
Fab / Mfg /: 02/2020
Per / Exp /: 02/2022

PPV 51.60 DH

on, Strabisme
use d'ophtalmologie
of ophthalmology

sablanca, le 18 AUGUST 2020

الدكتور محمد باكريم
اختصاصي في أمراض و جراحة العيون
جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر
الجلالة بدون تخدير، حول البصر
عضو فعلي في الجمعية الفرنسية لأطباء العيون
عضو في الأكاديمية الأمريكية لأمراض العيون

الدار البيضاء في



Dr. BAKRIM - HADJ FATEH

$$VLOD = (60 - 1,00) + 1,75 \text{ dh.}$$

$$OG = (95 - 0,50) + 1,50 \text{ dh.}$$

VTAR, organiques

Dr. BAKRIM
PTIQUE
Tél : 05.20.60.20.20
Lot Hadj Faleh, 5 IMM 156, Kissariat Anas Mag N°:
Casablanca
ICE: 002 277 894 000 003

VP add 000 + 3,00 dh.

FYBROPDEX coll. 86/1; 000

51 (6)

NS

STE PHARMACIE HAMZA
CLAS
Lot Hadj Faleh, 5 IMM 156
Casablanca - ICE: 0522 91 02 20

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTHALMOLOGUE
Maladies et Chirurgie des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd. Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
ICE: 0522 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة الألفة - الدار البيضاء - العيادة: 05 22 91 42 65
Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura- Oulfa- Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

Facture

Client : ATFAOUI KHADIJA Date Facture : 24/08/2020
 N° Facture: 37/2020

Type	Désignation	Prix	Quantité	Montant (TTC)
Montures	LIBERTO LB5059 52-16-138 C4	400,00	1	400,00
Verres	MONOFOCAL Sphérique 1.56 65 Organique Blanc Anti-reflet sph:+1.25 Cyl -.0.5 Axe .75	300,00	1	300,00
Verres	MONOFOCAL Sphérique 1.56 65 Organique Blanc Anti-reflet sph:+.25	300,00	1	300,00

Arrêt de la présente facture à la somme de :
Mille Dirhams, 00 Cts

Total (TTC): 1 000,00 Dh

Dont Montant TVA: 166.67 Dh

Mode de règlement: Espèce+


IR OPTIQUE
 Tél : 05.20.60.20.20
 Lot Hadj Fateh, 5 IMM 156, Kissariat Anas Mag N°3
 Casablanca
 ICE: 002 277 894 000 003


 Lot Hadj Fateh, 5 IMM 156 Kissariat Anas, Mag N°3, Oulfa - Casablanca
 Tél: +212 520 602 020 / TP: 36201378 - IF: 34495608 - ICE: 002277894000003